

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 11 février 2019 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Noël Lanthier.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Est absent : Monsieur le maire, Richard Forget.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2019.02.026

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 FÉVRIER 2019.

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 février 2019.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.
3. Adoption de la liste sélective des déboursés.
4. Demande de PIIA 2019-004
5. Demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec
6. Demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement encadrant l'usage du cannabis 205-2019
8. Adoption du projet de règlement encadrant l'usage du cannabis 205-2019
9. Avis de motion du projet de règlement sur les quais et abris à bateaux 207-2019
10. Adoption du projet de règlement sur les quais et abris à bateaux 207-2019
11. Avis de motion du projet de règlement relatif au contrôle des animaux 208-2019
12. Adoption du projet de règlement relatif au contrôle des animaux 208-2019
13. Mandat donné à Godard Bélisle St-Jean et associés S.E.N.C.
14. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
15. Entente cour municipale
16. Mandat donné à l'entreprise PREMIERS SOINS.com pour la patrouille nautique
17. Fonctions combinées employés municipaux et pompiers

18. Résolution de permis de voirie  
Période de questions
19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2019.02.027

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019.**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.028

**3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS.**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2019.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ILLICO PHOTOCOPIES	4620	5 047.40 \$
AMYOT GÉLINAS	4621	2 012.06 \$
H2 LAB INC.	4622	82.90 \$
POSTES CANADA	4623	1 954.58 \$
THIBAULT MARINE INC.	4624	54.25 \$
9079-1625 QUÉBEC INC.	4625	1 158.10 \$
THERRIEN JEANNE D'ARC	4626	242.28 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4627	86.23 \$
POSTES CANADA	4628	74.70 \$
MRC DES LAURENTIDES	4629	820.06 \$
DUNTON RAINVILLE	4630	1 869.50 \$
MRC DES LAURENTIDES	4631	205.03 \$
EFFIGIART INC.	4632	80.48 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	4633	33.92 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4634	80.48 \$
SERVICES INF. DES LAURENTIDES	4635	477.15 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4636	562.40 \$
SERVICES PSANSREGRET	4637	1 826.66 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS QC	4638	1 053.00 \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	4639	880.33 \$
A.D.T.P.B.L.	4640	200.00 \$
ASSOC. FAUNE ET FLORE DE VAL-DES-LACS	4641	350.00 \$
ASS. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	4642	110.00 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	4643	1 020.12 \$
BMR	4644	223.87 \$
BOURASSA S.	4645	147.48 \$
BUDGET PROPANE	4646	3 624.57 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4647	285.97 \$
LE PAPETIER	4648	405.26 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	4649	100.00 \$
COALITION MONT-KAAIKOP	4650	500.00 \$
COMBEQ	4651	431.16 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	4652	86.10 \$

COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LACS	4653	3 500.00 \$
CRE DES LAURENTIDES	4654	120.00 \$
ARIANE LEBRUN	4655	245.00 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	4656	170.00 \$
DANIELLE BIGRAS-ANDRÉ	4657	166.41 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	4658	76.70 \$
FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES	4659	75.00 \$
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	4660	1 500.00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	4661	1 180.83 \$
JUDITH SANCHE	4662	65.00 \$
JUTEAU RUEL INC.	4663	171.10 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	4664	186.92 \$
YVON MARINIER INC.	4665	1 090.81 \$
PALLIACCO	4666	200.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	4667	4 719.08 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4668	391.71 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	4669	83.58 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAURENTIDES	4670	200.00 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	4671	193.51 \$
JAGUAR MÉDIA INC.	4672	183.96 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	4673	1 500.00 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4674	92.79 \$
TOILETTES QUÉBEC	4675	367.92 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC.	4676	202.10 \$
ULYSSE MORIN	4677	474.27 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	4678	403.56 \$
<b>Total des chèques</b>		<b>43 646.29 \$</b>

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	37 140.40 \$
Services de téléphonie	387.81 \$
Remises salariales fédérales	3 918.87 \$
DAS provincial	9 360.88 \$
RREMQ	5 775.14 \$
Les Pétroles Therrien	232.62 \$
Hydro-Québec	3 907.23 \$
Annie Gareau	700.00 \$
Frais bancaires	181.77 \$
Protectron	105.16 \$
Visa RBC	82.14 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total</b>	<b>71 942.86 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.029

**4. DEMANDE DE PIIA 2019-004**

Demande de permis no. 2019-004 faite par Monsieur François Rouleau et Madame Laurence Verreault-Laprise.

Monsieur François Rouleau  
Madame Laurence Verreault-Laprise  
101, chemin de la Pension  
Lantier, J0T 1V0  
4516-12-8287-0-000-0000  
Lot : 26-P, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 2V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 20
	Aménagement des terrains	8 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 8
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	42 sur 48
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2019-004 soit et est acceptée selon la résolution 2019.02.05 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

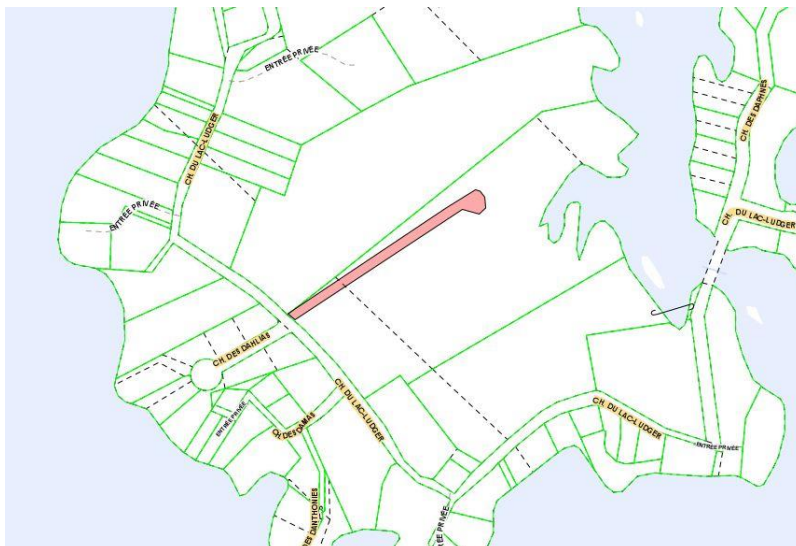
2019.02.030

**5. DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOUVEL ODONYME AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'effectuer une demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec pour le chemin des Dahlias Est

Chemin des Dahlias Est



ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.031

**6. DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOUVEL ODOMYME AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'effectuer une demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec pour le chemin des Échinacées.

Chemin des Échinacées



ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

**7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS 205-2019**

La conseillère Carole B. Dussault, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 205-2019 encadrant l'usage du cannabis.

Dépôt du projet de règlement 205-2019 et présentation du projet de règlement 205-2019 séance tenante par la conseillère Carole B. Dussault

2019.02.032

**8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS 205-2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 205-2019 encadrant l'usage du cannabis.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

**9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES QUAIS ET ABRIS À BATEAUX 207-2019**

La conseillère Francine Carignan, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 207-2019 abrogeant le règlement 111-2009 sur la réduction des impacts environnementaux des quais et des abris à bateaux.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Francine Carignan.

2019.02.033

**10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES QUAIS ET ABRIS À BATEAUX 207-2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 207-2019 abrogeant le

règlement sur les quais et abris à bateaux 111-2009 sur la réduction des impacts environnementaux des quais et des abris à bateaux.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

**11. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 208-2019**

Le conseiller Denis Godmer, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 208-2019 abrogeant le règlement 106-2008 relatif au contrôle des chiens.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Denis Godmer

2019.02.034

**12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 208-2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 208-2019 abrogeant le règlement 106-2008 relatif au contrôle des chiens.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.035

**13. MANDAT DONNÉ À GODARD BÉLISLE ST-JEAN ET ASSOCIÉS S.E.N.C.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement des taxes 2016-2017-2018 dans le dossier suivant:

Article 1022 du Code municipal

Matricule  
4410-77-3652

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.036

**14. MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

Appuyé par la conseillère Carole B. Dussault

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

**2019.02.037**

## **15. ENTENTE COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a retenu les services d'une firme externe d'avocat selon la résolution 2007-06-132 pour les représenter à la cour municipale depuis juin 2007;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 10 de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Lantier désire avoir le service du procureur nommé par l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de bénéficier de ce service dans les futurs dossiers de la municipalité.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.038

**16. MANDAT DONNÉ À L'ENTREPRISE PREMIERS SOINS.COM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de mandater l'entreprise Premiers soins comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2019, selon l'offre **2019010001** au montant de six mille deux cent dix (6 210\$) plus les taxes applicables (essence en sus).

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.039

**17. FONCTIONS COMBINÉES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET POMPIERS**

**ATTENDU QUE** certains employés municipaux occupent la fonction de pompier à temps partiel;

**ATTENDU QUE** certaines interventions ont lieu durant les heures de travail régulières;

**ATTENDU QUE** pour pallier au manque d'effectif durant cette période;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que les employés municipaux auront droit à leur salaire municipal lors d'une intervention.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

2019.02.040

**18. RÉOLUTION DE PERMIS DE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit obtenir un permis de voirie de Transports Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**QUE** la municipalité de Lantier demande à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise le directeur général, secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions



2019.02.041

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Noël Lanthier  
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---